



PRÉFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Préfecture
Direction de la coordination
des politiques publiques et de l'appui
territorial

Bureau des politiques publiques
et de l'appui territorial

Mairie de la Remaudière
- 4 JUIN 2019
Arrivée

Nantes, le 28 MAI 2019

Madame la maire,

Nous avons à nouveau pu nous rencontrer le 20 mai dernier, afin de dresser les perspectives pour la commune, de la salle polyvalente dont les travaux ont été interrompus avant achèvement du chantier. Ce chantier était en effet incompatible avec la situation financière de la commune, tant pour ce qui concerne l'investissement, que pour les charges de fonctionnement induites par la mise en exploitation de cet équipement. Cette situation et ces perspectives ont été confirmées par un rapport détaillé de la Chambre régionale des comptes.

Vous avez engagé les recours envers l'organisme prêteur afin de renégocier le prêt consenti initialement à un taux anormalement élevé. Pour faire face aux annuités d'emprunt, le conseil municipal a été amené à augmenter significativement la fiscalité locale.

Au regard de cette situation, insurmontable pour une commune de la taille de La Remaudière, l'État a consenti à titre dérogatoire, à ne pas engager la procédure de reversement des subventions versées malgré le non achèvement du projet.

Il importe désormais de pouvoir décider du devenir de ce bâtiment inachevé afin de ne pas, plus encore, mettre en péril la situation financière de votre commune tout en préservant la possibilité de mener d'autres projets dont vous avez fait état, qui répondent aux besoins de la population et à l'accueil de nouveaux résidents, et permettent d'augmenter les recettes fiscales.

Aussi, afin de décider du devenir de ce bâtiment, je vous invite sans délai, après adhésion préalable à la SA Société Publique Locale « Loire-Atlantique développement- SPL », à solliciter les services de l'agence d'ingénierie publique pour la réalisation d'une étude technique. Cette étude doit permettre d'évaluer les différentes hypothèses de sorties possibles en considérant deux options.

Madame Anne CHOBLET

Maire de La Remaudière
22 rue Olivier de Clission
44 430 LA REMAUDIERE

.../...

La première option devra permettre de définir, sous quelles conditions et à quel coût, ce bâtiment pourrait être achevé et exploité à des fins autres que pour l'accueil de public. L'annulation du marché de travaux aboutit à ce qu'à ce jour, aucune garantie ne peut être apportée quant aux aspects techniques de ce bâtiment (fondations, installations techniques...). L'étude devra déterminer les diagnostics préalables à toute exploitation future et les perspectives d'emploi potentielles, avec les ressources attendues pour la commune afin de réduire les incidences des annuités d'emprunt.

La seconde hypothèse consiste à envisager la démolition du bâtiment non achevé et considérer d'autres perspectives : lotissement permettant la vente de foncier source de recettes pour la collectivité, aménagement d'un espace dédié aux loisirs générant des charges d'investissement et de fonctionnement compatibles avec les moyens communaux et avec les perspectives de développement prévues au PLU.

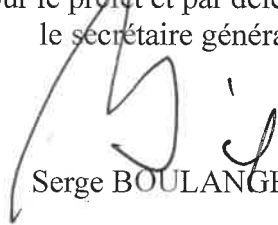
Au regard des risques générés aujourd'hui par ce bâtiment en l'état de friche, et des incidences budgétaires pour votre collectivité, il importe que la mission de Loire-Atlantique développement puisse aboutir d'ici septembre prochain.

Selon les perspectives émanant de cette étude et au regard des efforts consentis ces dernières années, je tiens à vous assurer de l'accompagnement de l'État qui apportera un soutien financier à hauteur de 80 % à cette démarche au titre de la DETR 2019, ainsi qu'aux nouveaux projets de la commune.

Je vous remercie de me tenir rapidement informé des suites que vous donnerez au présent courrier.

Je vous prie d'accepter, Madame la maire, l'expression de mes plus respectueux hommages.

Le préfet,
pour le préfet et par délégation,
le secrétaire général,



Serge BOULANGER